



DECISION N° 007 / D/CNG/MAIRE/SG/2026 du 1-8-APR-2026.... portant attribution d'un Marché Public dans la Commune de Ngoulemakong, Département de la Mvila, Région du Sud

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE NGOULEMAKONG,

Vu La Constitution ;
Vu la Loi N°2019/024 du 24 Décembre 2019 portant Code Général des Collectivités Territoriales Décentralisées ;
Vu La loi N°2025/012 du 17 Décembre 2025 portant loi des finances de la République du Cameroun pour l'exercice 2026 ;
Vu Le Décret N°77/203 du 29 juin 1977 déterminant les Communes et leur ressort territorial ;
Vu Le Décret N°2012/074 du 08 mars 2012 portant création, organisation et fonctionnement des commissions de passation des Marchés Publics ;
Vu Le Décret N°2012/076 du 08 mars 2012 modifiant et complétant les dispositions du Décret N°2001/048 du 23 Février 2001, portant création, organisation et fonctionnement de
L'ARMP ;
Vu le Décret N°2012/075 du 08 mars 2012 portant organisation du Ministère des Marchés Publics ;
Vu Le Décret N°2013/271 du 05 Août 2013 modifiant et complétant certaines dispositions du Décret N°2012/074 du 08 mars portant création, organisation et fonctionnement des Commissions de passation des Marchés Publics ;
Vu Le Décret N°2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;
Vu L'Arrêté N°231 du 25 mars 1955 portant création de la Commune de Ngoulemakong ;
Vu L'Arrêté N°000057/A/MINDDEVEL du 03 mars 2020 constatant l'élection du Maire et de ses Adjoints ;
Vu la Circulaire N°001/CAB/PR du 19 juin 2012 relative à la passation et au contrôle de l'exécution des Marchés ;
Vu la lettre circulaire n°0001879/LC/MINFI du 31 Décembre 2025 relative à l'exécution, au suivi, et au contrôle de l'exécution des budgets des Collectivités Territoriales Décentralisées pour l'exercice 2026;
Vu la Décision N°015/DM/LO705/C-NGG/SG/2024 du 08 Avril 2024 Constatant la composition des membres de la Commission Interne de Passation des Marchés Publics dans la Commune de Ngoulemakong ;
Vu l'Appel d'Offres National Ouvert en procédure d'urgence N°012/AONO/LO705/C/NGG/CIPM /2026 DU 27/02/2026 POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE Puits EQUIPES DE PMH ET DE FORAGE DANS CERTAINES LOCALITES, COMMUNE DE NGOULEMAKONG, DEPARTEMENT DE LA Mvila, REGION DU SUD
Vu le Procès-verbal du 10 Avril 2026 de la Commission Interne de Passation des Marchés

Vu la lettre N° /L/C/CIPM/NGG-2026 du 10 Avril 2026 portant proposition d'attribution de la Lettre commande, objet de l'avis d'appel d'offres national ouvert suscité ;
Considérant les nécessités de service.

Par ces motifs ;

DECIDE :

Article 1^{er} : La Lettre Commande relative à l'Appel d'Offres National ci-dessus citée est pour compter de la date de signature de la présente décision, attribuée ainsi qu'il suit :

Lot	Intitulé du projet	Adjudicataire	Montant TTC en FCFA	Délai	Financement
2	Construction de deux puits à PMH dans les localités de MINKOK et NDJAFOM	ETS BTP CAM	11 995 120 (onze millions neuf cent quatre vingt quinze mille cent vingt) FCFA	Trois mois (03)	BIP 2026
3	Construction d'un forage équipé d'une PMH à NKOUMADJAP 1 CHEFFERIE		8 493 845 (huit millions quatre cent quatre vingt treize mille huit cent quarante cinq) FCFA	Trois mois (03)	BIP 2026

Article 2 : La présente décision sera enregistrée, publiée et communiquée partout où besoin sera.

Ngoulemakong, le... **1-0-APR-2026**

LE MAIRE



NOTIFICATION

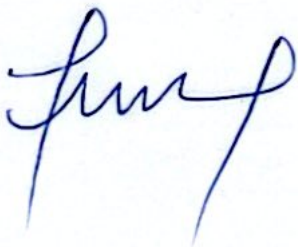
Je soussigné, Madame **AMAFELA JULIETTE**, Directeur Général des **ETS BTP CAM**, TEL 696 177 864, certifie avoir reçu de Mr **ENOA MINFOUMOU Evariste**, Chef Service Technique de l'Aménagement et du Développement Urbain, Chef de Service du Marché, la Décision me constituant Adjudicataire de la Lettre Commande ci-dessus à laquelle je me sou mets en date du.....

L'Adjudicataire

L'Adjudicataire

AMPLIATIONS:

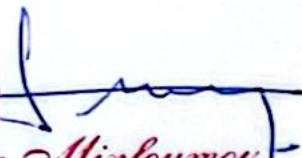
- ARMP/SUD
- DD/MINEPAT/MVILA
- DD/MINMAP/MVILA
- DD/MINTP/MVILA
- President CIPM
- Archives /chromos
- Affichage



Je soussigné, **ENOA MINFOUMOU Evariste**, Chef Service Technique de l'Aménagement et du Développement Urbain, Chef Service du Marché, certifie avoir notifié à Madame **AMAFELA JULIETTE** Directeur Général des **ETS BTP CAM**, TEL 696 177 864, la décision d'attribution ci-dessus, le constituant Adjudicataire de l'Appel d'Offres National Ouvert susmentionné, décision à laquelle les **BTP CAM** déclarent se soumettre.

Ngoulemakong, le.....

Le Chef Service du Marché



Enoa Minfoumou Evariste Aymard
Ingénieur En Génie Civil